



Ouverture du bureau et du code :
Du lundi au vendredi, de 14 à 19h
Le samedi, de 10 à 12h

Horaires pour les cours de conduite :
Lundi, mardi, mercredi, de 9 à 20h
Jeudi, de 8 à 20h
Vendredi, de 9 à 19h
Samedi, de 8 à 13h

www.autoecolemasdetesse.com

PERMIS À 1 € PAR JOUR

Comment procéder ? C'est très simple...

Vous devez avoir entre 16 et 25 ans révolus à la date de signature du contrat de formation, sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement financier. Vous ne devez pas en avoir déjà bénéficié auparavant. C'est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

1. Vous vous inscrivez à l'auto-école en nous apportant tous les documents nécessaires.
2. Le jour de l'inscription, vous prenez rendez-vous pour effectuer votre heure d'évaluation.
3. Suite à cette évaluation, nous vous délivrerons un dossier comprenant :
 - Le devis de formation
 - Le contrat de formation
 - Un relevé d'identité bancaire de l'auto-école
 - La garantie financière de l'auto-école
4. Vous devrez ensuite déposer ce dossier à votre banque.

En fonction du devis que nous vous aurons remis, la banque vous prêtera 600, 800, 1000 ou 1200 €. La somme accordée sera versée directement sur le compte de l'auto-école par virement ou vous sera remise par chèque, que vous devrez alors nous transmettre. Vous rembourserez ensuite 30 € par mois minimum à votre banque.

L'AUTO-ÉCOLE MAS DE TESSE, C'EST PLUS DE 25 ANS D'EXPÉRIENCE... ALORS À BIENTÔT !

Actus, infos et témoignages de nos élèves...



Auto-école Mas de Tesse